

CHANGE - 53
ZONE DES EBAUDIÈRES
 Rue de l'Amiral Beaufort
 Chemin rural n°131

Lotissement " "Le Domaine du Golf X""

Vente par : SOFIAL

PLAN DE VENTE

LOT N° 5

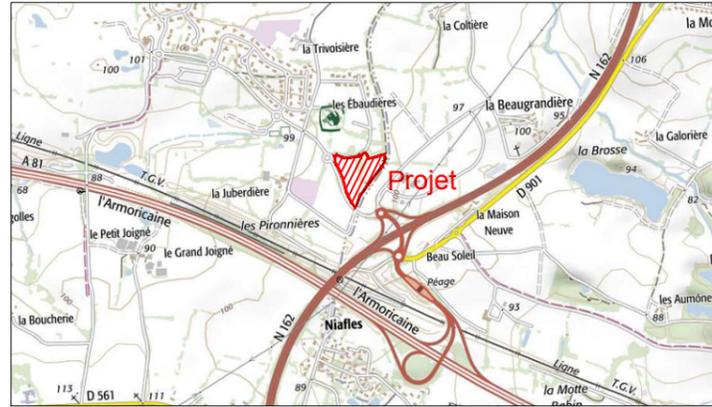
Surface : 340 m²

Cadastre : Section ZY n°319

Assistant au Maître d'ouvrage



1, rue Charles Fabry
 72013 LE MANS CEDEX 2



Extrait carte IGN - sans échelle



Plan général du lotissement - sans échelle

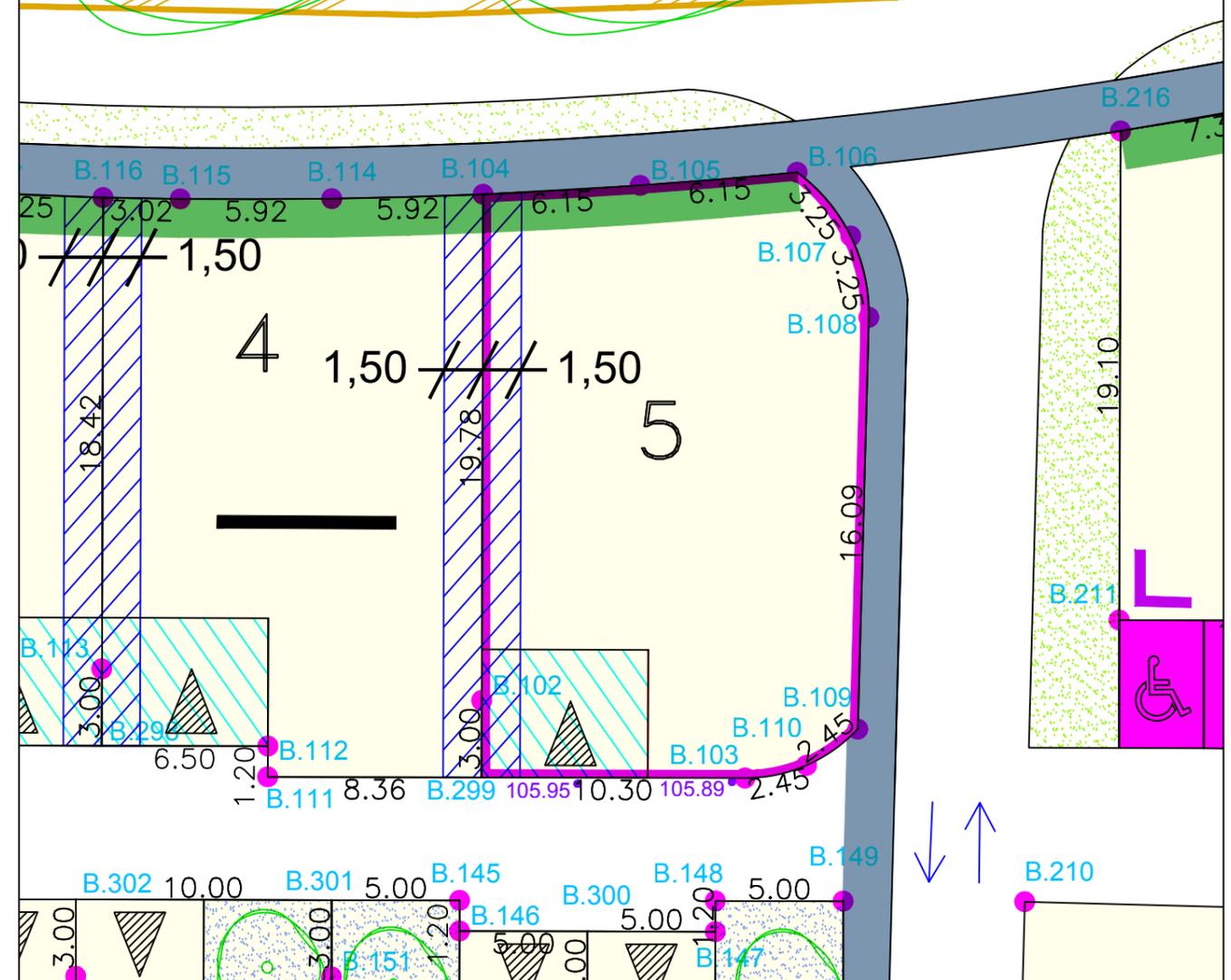
Modifié le 17 Avril 2019 par:
 Dressé le 08 Novembre 2017 par:



Géomètres-Experts Fonciers
 Parc Cérés-21 Rue Ferdinand Buisson-Bât I-CHANGE
 Adresse postale: BP51503 - 53015 LAVAL Cédex
 Tél: 02.43.53.67.21 - Fax: 02.43.53.64.86
 email: laval@kaligeo.fr

Dossier 19130
 Réalisé par : L.C

MATRICULE	X	Y	MATRICULE	X	Y
B.103	370763.99	350394.88	B.108	370768.82	350412.88
B.104	370753.74	350417.68	B.109	370768.39	350396.79
B.105	370759.89	350418.03	B.110	370766.39	350395.37
B.106	370766.02	350418.54	B.299	370753.68	350394.90
B.107	370768.11	350416.05			



ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

LEGENDE :

- Bornes
- Périmètre du lotissement
- Surfaces cessibles
- Chaussée
- Trottoirs
- Espaces verts
- Places de stationnement dans les espaces communs.
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : 5.00 m de largeur maximum x 5.00 m de profondeur minimum
- Zone d'implantation possible de l'aire non close sur rue de 5.00m x 5.00m définie ci-dessus, largeur 6,50m
- Angle du lot dans lequel doit être implanté l'abri de jardin en respectant une distance minimale d'1.00m entre l'abri et les limites du lot.
- Bande de terrain destinée à être cédée aux riverains
- Espace végétalisé à réaliser en domaine privé par l'acquéreur avec plantation d'un arbre haute tige.
- Arbres existants et/ou projetés
- Haie champêtre plantée en domaine privé par le lotisseur sur une bâche/paillage biodégradable d'une largeur de 1.50m à compter de la limite du lot concerné. Sens d'orientation imposé de la façade la plus longue de la construction principale.
- Zone non constructible du lot (hors abri de jardin et clôtures)
- Sens de circulation des véhicules
- Envergure approximative des arbres constituant les haies bocagères majeures existantes
- Cote projetée de la voie